

Qu'est-ce que le futur antérieur ?

Le **futur antérieur** s'utilise généralement lorsqu'une action future se déroule avant une autre action future. On conjugue alors la première action au futur antérieur et la seconde au futur simple.

Exemple : *Je serai parti* (futur antérieur) *quand il arrivera* (futur simple).

Comment conjuguer au futur antérieur ?

Le futur antérieur est un temps composé du futur, qui se forme donc avec deux mots :

- on conjugue l'auxiliaire "être" ou "avoir" au futur,
- et on ajoute le participe passé du verbe. Mais, **attention aux accords !**

Exemples :

j'	aurai	chanté
tu	auras	chanté
il/elle	aura	chanté
nous	aurons	chanté
vous	aurez	chanté
ils/elles	auront	chanté

Auxiliaire "avoir" conjugué au futur

Avec l'auxiliaire "avoir", le participe passé du verbe ne s'accorde jamais avec le sujet. (Mais il s'accorde avec le COD si celui-ci est placé devant lui).

je	serai	parti(e)
tu	seras	parti(e)
il/elle	sera	parti(e)
nous	serons	parti(e)s
vous	serez	parti(e)s
ils/elles	seront	parti(e)s

Auxiliaire "être" conjugué au futur

Avec l'auxiliaire "être", le participe passé du verbe s'accorde avec le sujet.